

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2025

Délibération n°2025 – 02 – 01

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08

Présents : 06

Votants : 07

L'an deux mille vingt cinq

Le dix-huit février à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 07/02/2025

Présents : BERTHET Michel, , PERRET Morgane, BRULE Corinne, Thomas
GUILLEMOT, LE GOFF Tony, ASFEZ Peggy,

Absents : MICHEL Rémi, DESFONTAINE Gilles

Vote

Pour : 0

Contre : 7

Abstention : 0

MME Corinne BRULE a été élue secrétaire de séance.

OBJET :Subventions 2025

- M. le Maire demande au conseil de décider de la liste des subventions qui seront accordées cette année. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder les subventions suivantes :

- Pupilles des Sapeurs Pompiers 150,00 €
- Banque Alimentaire 80,00 €
- Restos du Cœur 100,00 €
- Société de chasse de St Laurent 5€/prise de ragondins
- L'outil en Main 50,00 €
- A.D.A.P.E.I Redon 30,00 €
- Don du sang 30,00 €

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 24/06/2025

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

